

RCS : CHERBOURG

Code greffe : 5001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHERBOURG atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00152

Numéro SIREN : 499 315 430

Nom ou dénomination : 3.M.A.

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2023 sous le numéro de dépôt 946

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		SAS 3MA		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		79 RUE INGERIEUR CACHIN		50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN	
SIRET		4 9 9 3 1 5 4 3 0 0 0 0 1 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial *	010		012	
	incorporelles { Autres *	014	1	016	1
	Immobilisations corporelles*	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	347 292	042	347 292
	Total I (5)	044	347 293	048	1 347 292
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	720	070	720
		Autres* (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	110 087	086	110 087
	Charges constatées d'avance*	092	094		
	Total II	096	110 807	098	110 807
	Total général (I + II)	110	458 099	112	1 458 099
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	4 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	400		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	412 573		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	33 587		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
Total I	142	450 559			
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
(4) DETTES	Emprunts et dettes assimilées	156	810		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 174		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 351)	172	5 555		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	7 539			
Total général (I + II + III)		180	458 099		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3MA

Néant. ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			services *		217		218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	1
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	1
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	3 346
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE * 243)					244	
	Rémunérations du personnel*						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements*						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	
			cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	3 346	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-3 345	
Produits financiers (III) 280 50 472						294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347						300		
{ dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348								
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	13 540	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	33 587	
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2						312	33 587	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324	13 540	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur ORC*		248		330	67 610	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249				251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU -TE (44. octies A) 987				342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	JEI (44. sexies A) 989						
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44. quinquies) 138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991	Investissements outre-mer 344						
	ZFANG (44 quaterdecies) 345							
	BUD (44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit 346					350	43 575
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A) 643						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B) 645						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C) 647						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D) 648						
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E) 641						
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F) 990						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G) 649								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	71 162	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2						370	71 162	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3.M.A.
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 79 Rue Ingénieur Cachin
50100 CHERBOURG EN COTENTIN
499 315 430 RCS CHERBOURG

REÇU Le :
12 MAI 2023
GREFFE DU TRIBUNAL
COMMERCE DE CHERBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 9 MAI 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 33 586,73 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	33 586,73 euros
Un prélèvement sur les réserves - sur le compte "autres réserves"	146 413,27 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	180 000,00 euros
À titre de dividendes Soit 450,00 euros par action	180 000,00 euros

Le compte "autres réserves" est ainsi ramené à la somme de 266 159,30 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 180 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

MA

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant
- Exercice clos le 31 décembre 2020 :
540 000,00 euros, soit 1 350,00 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 540 000,00 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 9 mai 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,
Le Président,
Monsieur Christophe ARRIVE

